



Tensions avec les Innus : Matimekush-Lac-John force l'arrêt

Par Mickaël Bergeron | Publié le 20 août 2010

Depuis plus de deux mois, les Innus de Matimekush-Lac-John, près de Schefferville, ont érigé une barricade pour empêcher le passage de deux compagnies minières qui souhaitent relancer des activités d'exploitation dans la région. Le conflit, non seulement économique, touche également à des questions de frontières que la communauté ne reconnaît pas.

Labrador Iron Mines (LIM) et New Millenium (NML) veulent relancer la production sur les lieux qu'utilisait Iron Ore au moment de la fermeture de Schefferville. Ces gisements se trouvent sur le territoire du Labrador, mais sont accessibles par la ville où vivent maintenant quelques 200 personnes, majoritairement innues.

Ces dernières sont frustrées de la situation dans laquelle elles se retrouvent suite aux annonces faites par les minières et les gouvernements. En effet, les Innus contestent en fait un décret de Terre-Neuve-et-Labrador qui oblige les sociétés d'exploitation à verser **80 pour cent des retombées économiques** aux entreprises de cette province. Le chef de la communauté, Réal McKenzie, soutient que le Québec, où les compagnies qui suivent le filon de fer seront menées d'ici trois ans, devra donc se partager les 20 pour cent restants, ce qu'il considère nettement insuffisant.

Frontière ou pas

En fait, les Innus établis à Schefferville ne comprennent pas pourquoi ils ont été tant exclus du processus qui les ferait bénéficier de tous **les contrats d'emploi ou d'approvisionnement**. Surtout que, selon les **droits fonciers et ancestraux** qu'ils revendiquent, la frontière entre le Québec et le Labrador ne les concerne aucunement: peu importe de quel côté elles se trouvent, ce sont leurs terres, sur lesquelles ils chassent et pêchent, qui seront exploitées.

Les revendications des premières nations au sujet du territoire ne datent pas d'hier. Celles-ci avancent que, au-delà des droits ancestraux reconnus dans la **Constitution de 1982**, ils détiennent surtout le **titre foncier de terres qui n'ont jamais fait l'objet d'une entente historique ou d'une cessation par traité**. La communauté innue de Matimekosh-Lac-John se voit donc bien mal respecter les tracés alloués en 1927 par le **Conseil Privé de Londres**.

Les revendications menées par le chef McKenzie vont donc plus loin que de simples demandes économiques. À preuve, il a refusé la dernière offre de LIM pour une entente sur l'emploi, la formation, la construction d'infrastructures et le partage des profits. Bref, le chef dit vouloir plus que des compensations financières; il veut une entente qui permettra à sa communauté de se développer durablement et de façon structurée.

Une responsabilité gouvernementale?

M. McKenzie ajoute que le problème ne se situe pas au niveau des minières, mais que celles-ci n'ont pas le pouvoir de négocier des ententes à la hauteur de leurs revendications. Il croit que les normes gouvernementales qu'elles doivent respecter briment la cause innue en ne respectant pas ses droits.

Les quatre autres communautés de l'**Alliance stratégique innue** (ASI) ont appuyé les démarches de Matimekosh-Lac-John et **a invité les gouvernements fédéral et provinciaux concernés à négocier et à reconnaître l'existence des peuples innus sur des terres ancestrales. Cela impliquerait de rechercher leur consentement avant d'effectuer du développement minier.**

Aucune activité minière n'a eu lieu aux anciens gisements d'*Iron Ore* depuis le 11 juin dernier. NML, qui a prévu amorcer sa phase d'extraction seulement à la fin de 2011, n'est pas encore affecté par l'érection de la barricade. Cependant, le premier train de minerai de LIM devait, quant à lui, quitter à la mi-juillet. Aucun employé de la minière n'a pu avoir accès à la mine depuis le début de la mobilisation innue.